

# Observatoire

# des

# Métiers

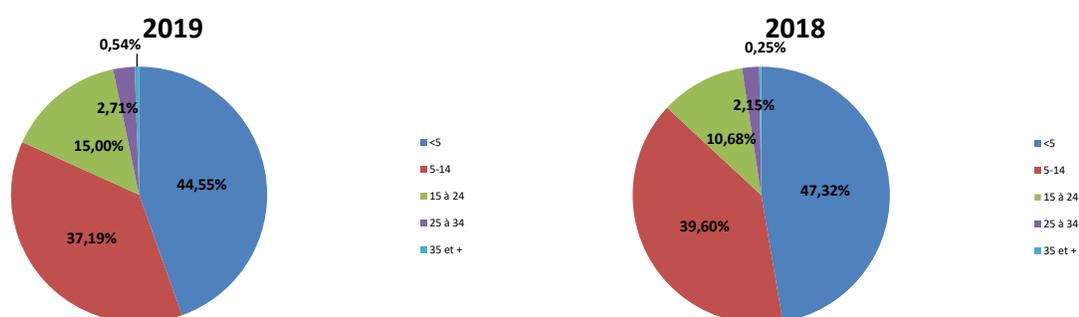
Comme chaque année, l'Observatoire des métiers a analysé les évolutions quantitatives et qualitatives de l'emploi dans la Profession.

Sa réunion du 25 janvier 2021 a permis l'examen des informations recueillies auprès des entreprises adhérentes de l'AMAFI assujetties à la Convention collective des activités de marchés financiers, au titre de l'année 2019.

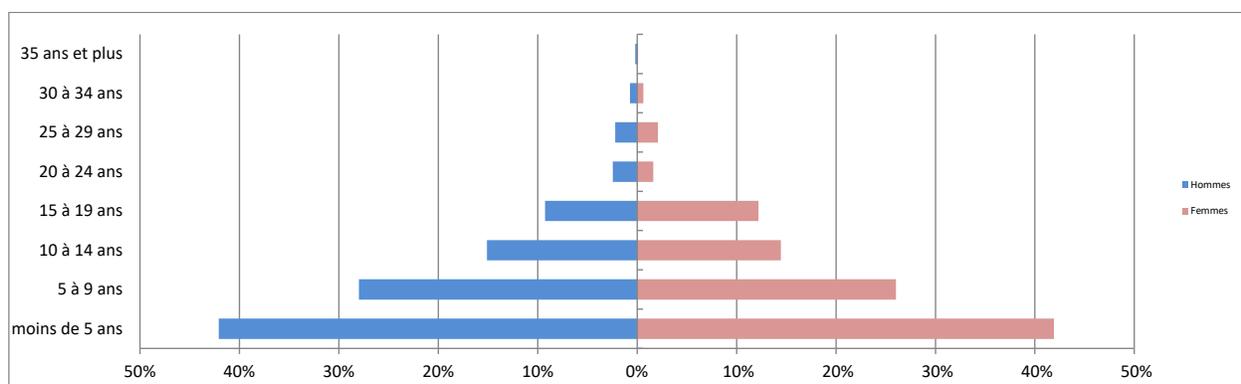
Le périmètre des sociétés répondant au questionnaire varie d'une année sur l'autre, relativisant les comparaisons chiffrées. L'étude 2019 a porté sur 21 sociétés (sur les 49 sociétés appliquant la CCNM), représentant 2 213 salariés au 31 décembre 2019 contre 22 sociétés représentant 2 424 salariés au 31 décembre 2018.

## Ancienneté

Les tranches des moins de 5 ans d'ancienneté et celles de 5 à 14 ans représentent à elles seules près de 82 % des effectifs, signe que la profession continue à se renouveler, tout en réussissant à fidéliser les collaborateurs. Cette tendance est également visible sur une période de 15 ans, entre 2004 et 2019.



*L'ancienneté moyenne en 2019 est de 7,95 années contre 6,98 années en 2018*

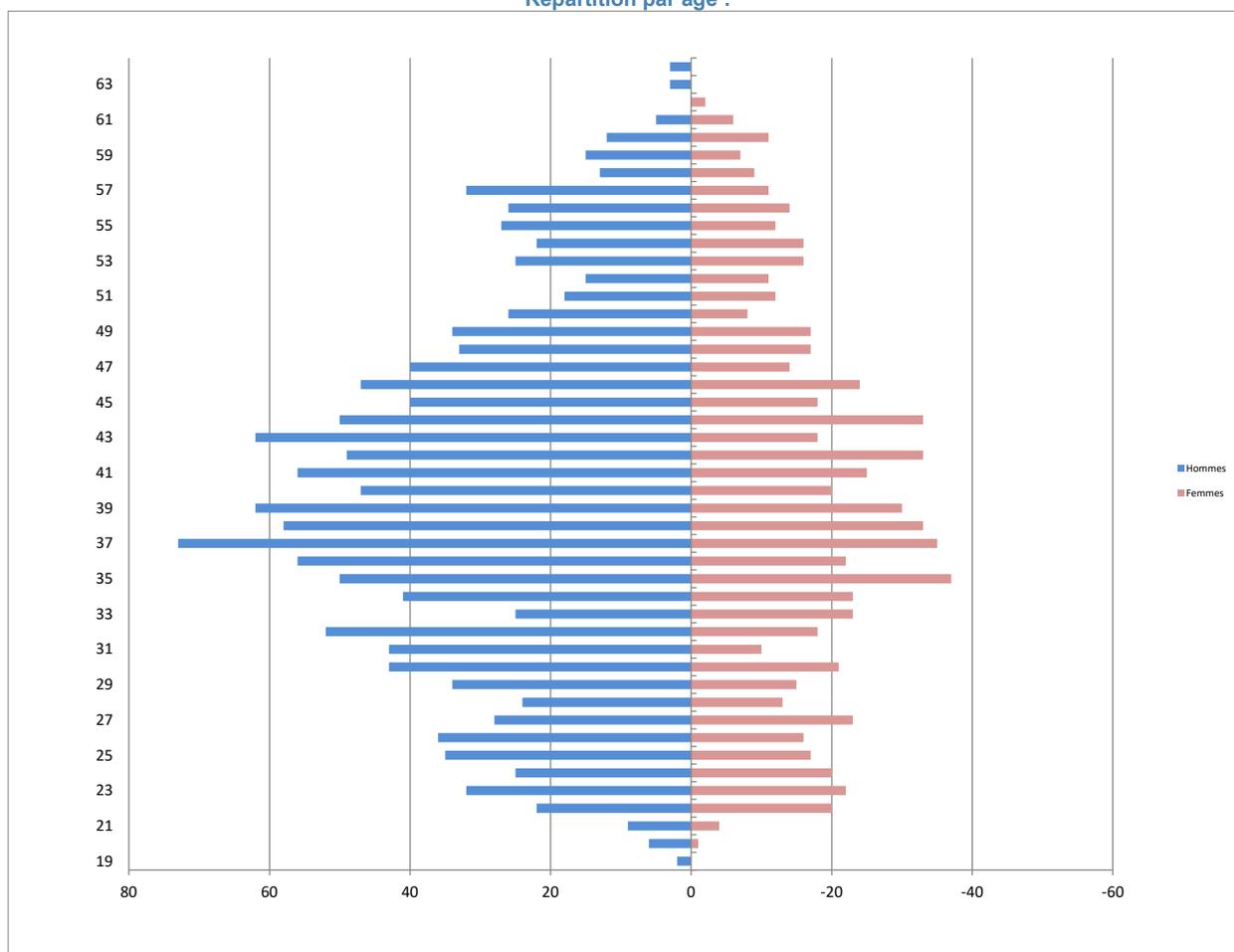


## Age

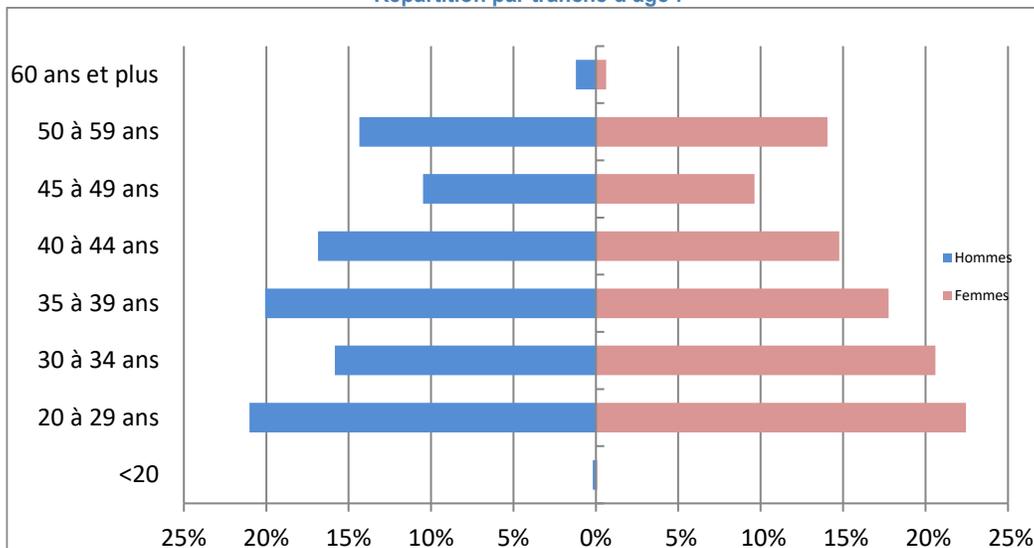
La répartition entre les tranches d'âge est sensiblement la même que l'année dernière, avec une tranche des 30-39 ans représentant un peu plus de 34% des effectifs et celle des 40-49 ans un peu plus de 30%. Sur une période de 15 ans, entre 2004 et 2019, on constate un vieillissement global de la branche, la part de la tranche des 30-39 ans ayant diminuée et celle des tranches des plus de 40 ans ayant augmentée, passant d'un peu plus de 35% des effectifs en 2004 à près de 48% en 2019.

*L'âge moyen dans la profession en 2019 est de 39,43 ans contre 37,93 ans en 2018.*

Répartition par âge :

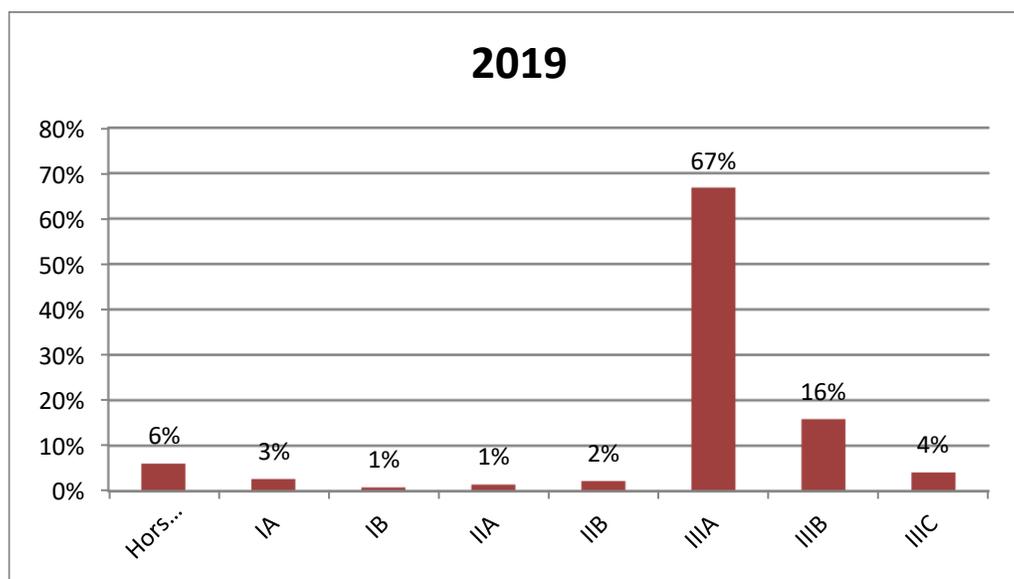


Répartition par tranche d'âge :



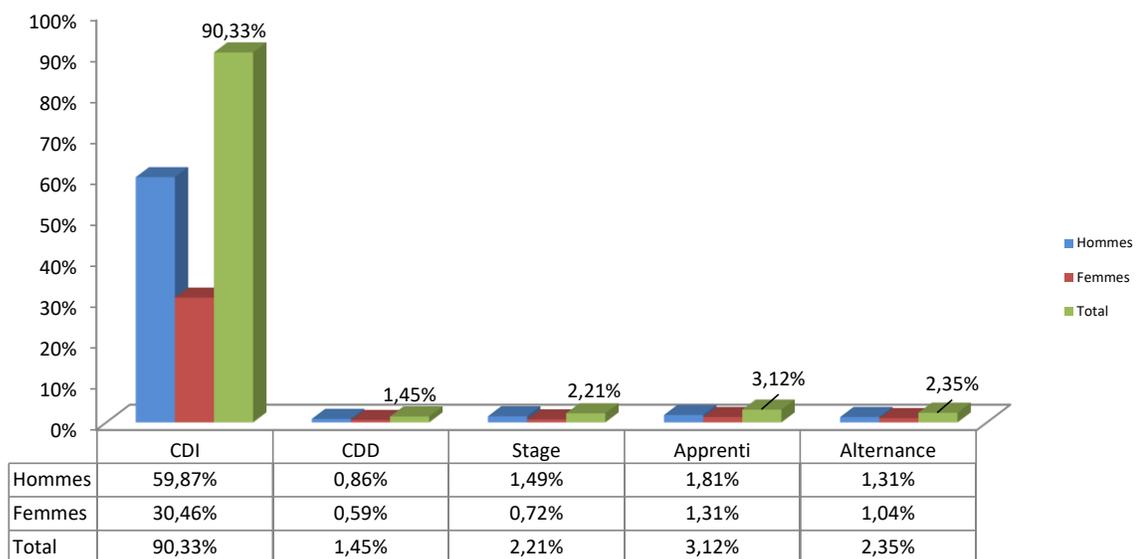
### Niveau de qualification

Les effectifs cadres de la profession sont toujours aussi importants, représentant 87 % des effectifs totaux, les salariés de la catégorie III.A représentant à eux seuls 67% des effectifs.



## Type de contrat de travail

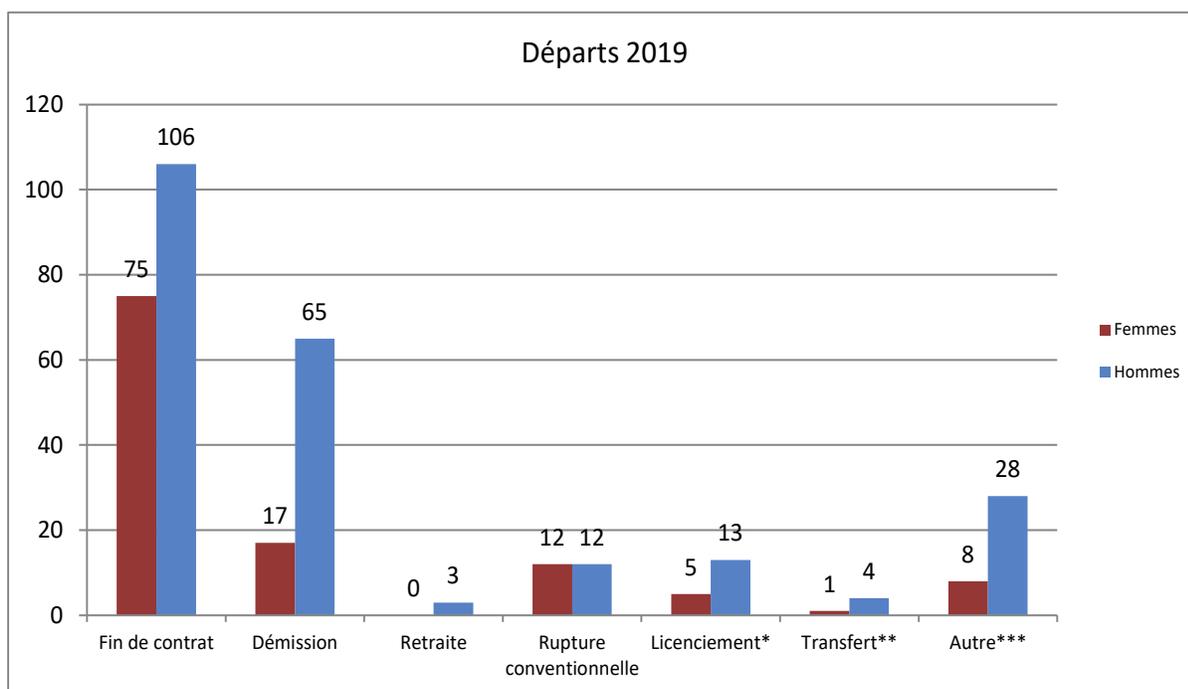
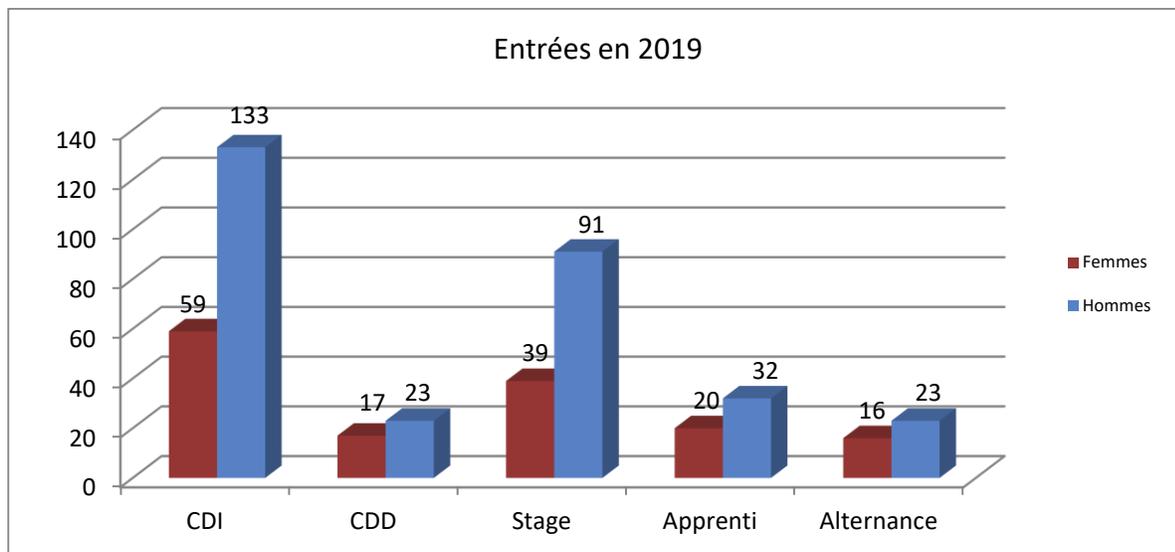
La quasi-totalité des effectifs est employée en CDI (90,33 % des effectifs totaux), les contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation) arrivant en deuxième position dans les types de contrats (5,47% des effectifs totaux).



## Entrées et Sorties

Il est constaté que le nombre d'entrées est en hausse par rapport à celui des sorties sur l'année (453 vs 349).

Hors fin de contrat, les démissions restent la première cause de sortie, comme les années précédentes.



\* y compris négociés

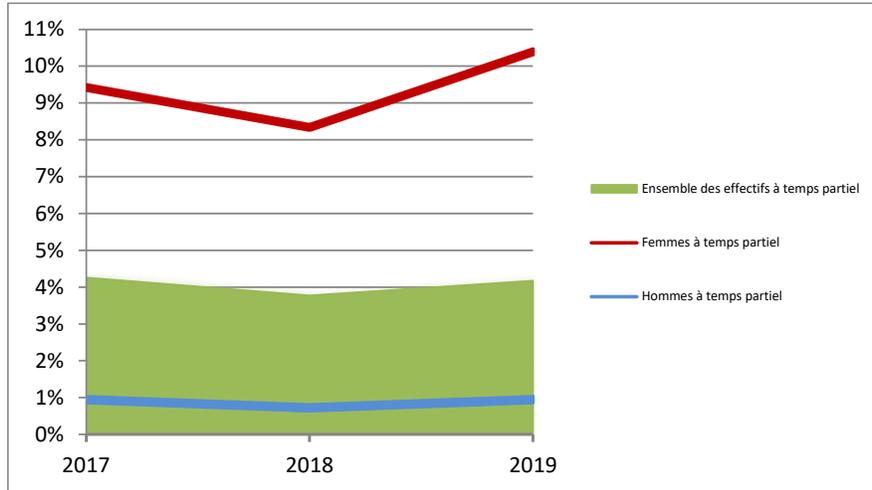
\*\* fusions, mutations

\*\*\* rupture de la période d'essai, mobilité, décès

## Durée du travail

Les salariés travaillent majoritairement à plein temps (95,82% des effectifs totaux), ceux travaillant à temps partiel étant principalement des femmes. Par ailleurs, les congés supérieurs à 6 mois restent très peu demandés.

### Répartition des effectifs à temps partiel

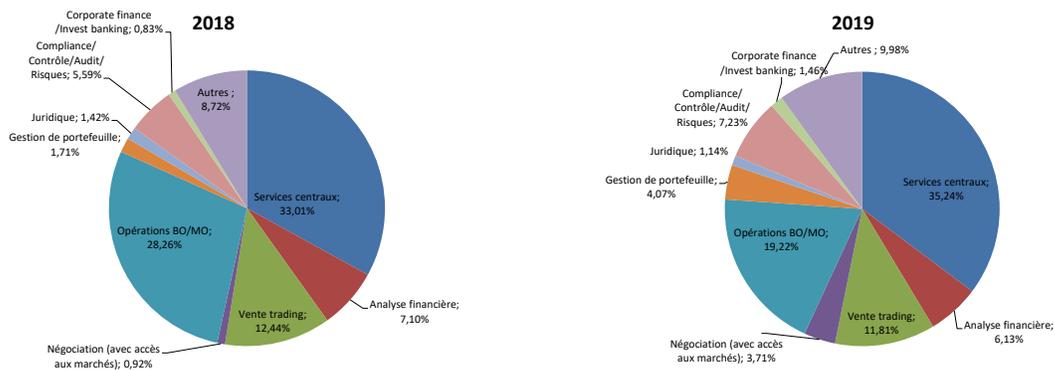


## Métiers

La répartition des effectifs entre les différents métiers fait notamment apparaître une importante diminution des services d'opérations BO/MO, et une légère diminution dans les services de vente trading et d'analyse financière.

En revanche, les services centraux, la négociation, la gestion de portefeuille, et les fonctions de compliance / contrôle / risques et corporate finance progressent.

On note que sur 15 ans la négociation avec accès aux marchés a subi une forte chute (3,71% en 2019 contre 10,84% en 2004).



## Formation

Le financement de la formation est identique à l'année dernière avec 1,29% en moyenne de la masse salariale est consacré à la formation professionnelle continue.

## Alternance

En 2019, dans les 22 entreprises ayant répondu, il a été conclu 72 contrats de professionnalisation et 79 contrats d'apprentissage, pour des diplômés très majoritairement de niveau MASTER au minimum.

## Aménagement du temps de travail

Les données recueillies montrent toujours une grande variété dans la profession en termes d'organisation du travail, la seule mesure largement répandue étant la conclusion de conventions de forfait en jours avec les cadres (dans 95% des entreprises ayant répondu).

## Accidents du travail

Il est constaté une baisse du nombre d'accidents du travail (1.27% des effectifs contre 1.98 % en 2018), y compris dans les trajets domicile - travail.

